



Département de l'Oise
Arrondissement de Clermont
Commune de Mouy

Envoyé en préfecture le 14/02/2020
Reçu en préfecture le 14/02/2020
Affiché le 
ID : 060-216004341-20200213-DELIB08_20-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU
06 FEVRIER 2020**

Objet : Autorisation donnée à Madame le Maire de verser une subvention exceptionnelle à l'Association Française de Myopathie Téléthon.

L'an deux mil vingt,
le six février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Madame Anne-Claire DELAFONTAINE, Maire,

Etaient présents : Monsieur BOURGEOIS, Mesdames FERRER-LECLAIRE, AFFDAL-PUTFIN et FORTANÉ, Adjoints.

Madame SEGUIN, Messieurs TIAR et FOREST, Mesdames DEFFAUX et DEBILLOT, Messieurs JOSSELIN, DUCHEMIN (arrivé à 19h18) et VAN PRAËT, Madame SENECHAL, Monsieur FOUQUIER, Madame FLAMME, Messieurs BOITEZ et HADZAMANN et Madame C. SOENEN.

Etaient absents :

Monsieur LTEIF absent excusé ayant donné pouvoir à Monsieur JOSSELIN.
Monsieur WALLYN, absent excusé ayant donné pouvoir à Monsieur FOREST.
Madame F. SOENEN., absente excusée ayant donné pouvoir à Monsieur TIAR.
Monsieur GREMY absent excusé ayant donné pouvoir à Monsieur BOURGEOIS.
Madame DELAPALCE., absente excusée ayant donné pouvoir à Madame SEGUIN.

Mesdames MASCRÉ, LE CHATON et COURBON, absentes.
Messieurs DUCHEMIN, TALARCZAK et PICARD, absents.

Monsieur JOSSELIN est élu secrétaire de séance.

Autorisation donnée à Madame le Maire de verser une subvention exceptionnelle à l'Association Française de Myopathie Téléthon.



Le Conseil,

Envoyé en préfecture le 14/02/2020

Reçu en préfecture le 14/02/2020

Affiché le

SLO

ID : 060-216004341-20200213-DELIB08_20-DE

Considérant le choix de la Municipalité de reverser la moitié des sommes provenant du règlement des stands par les exposants du marché de Noël au profit de l'Association Française contre les Myopathies – Téléthon,

Considérant que les sommes récoltées s'élèvent à un montant total de 620,00 Euros,

Considérant que cette recette a été enregistrée comptablement par le régisseur des marchés et qu'il convient donc, pour en reverser la moitié, soit 310,00 Euros, au profit de l'AFM-Téléthon, d'autoriser le versement d'une subvention exceptionnelle du même montant,

Le rapport de Madame DELAFONTAINE entendu,

Délibère

Article 1 : Autoriser Madame le Maire à procéder au versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 310,00 Euros à l'Association Française contre les Myopathie (AFM).

Article 2 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Oise, à Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Clermontois, à Monsieur le Directeur Général des Services, à Madame le Receveur Municipal de la Ville de Mouy pour exécution, et publiée conformément à la législation et la réglementation en vigueur.

Nombre de votants : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

Date de convocation : 28/01/2020

Date de l'affichage : 08/02/2020

N° : 08/2020



Anne-Claire DELAFONTAINE

Autorisation donnée à Madame le Maire de verser une subvention exceptionnelle à l'Association Française de Myopathie Téléthon.

